



**Accueil des élèves des classes de 6^{ème} et de 5^{ème}
Collège St Joseph
76 270 Mesnières-en-Bray
à compter du lundi 18 mai 2020**

Protocole sanitaire

***(Document conforme aux dispositions du protocole sanitaire du
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse dans son
édition du mercredi 29 avril 2020)***

SOMMAIRE

Le contexte (rappel)

1 - <u>Élèves accueillis</u>	p. 3
2 - <u>Fonctionnement du collège</u>	p. 3
3 - <u>Rôle des familles</u>	p. 4
4 – <u>Gestes sanitaires de base</u>	p. 4
5 - <u>Arrivée des élèves</u>	p. 5
6- <u>Organisation pédagogique</u>	p. 6
a. Emplois du temps	
b. Aménagement et nettoyage des locaux	
c. Utilisation du matériel	
d. Circulation des élèves en classe	
e. Enseignements spécifiques	
7 – <u>Récréations</u>	p. 8
8 - <u>Demi-pension</u>	p. 8
9 - <u>Gestion de l’Internat</u>	p. 9
a. Rappel des mesures sanitaires de base	
b. Rôle des membres du service de vie scolaire de nuit	
c. Programmation et organisation du temps d’internat (17h30 à 8h00)	
10 - <u>Départ du collège et accès aux transports scolaires</u>	p. 13
11 - <u>Dispositions diverses</u>	p. 14

Dossier des annexes :

- 1. Documentation du Ministère de l’Éducation National et de la Jeunesse**

Le contexte (rappel)

La situation sanitaire du pays liée au virus Covid 19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycée depuis le lundi 16 mars 2020.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale a demandé la réouverture des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} des collèges à compter du lundi 18 mai 2020.

Nous vous informons que conformément à cette décision, après cette période de confinement pendant laquelle les enseignants de notre établissement scolaire ont maintenu leur activité grâce à la continuité pédagogique à distance, le collège St Joseph accueillera de nouveaux les élèves des classes de **6^{ème} et de 5^{ème} le lundi 18 mai 2020 à compter de 10h30**.

Cette réouverture du collège St Joseph aux élèves des classes de 6^{ème} et de 5^{ème}, décidée dans le cadre de la stratégie de déconfinement ne pourra se faire que dans le cadre des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

C'est dans le respect strict des dispositions du « protocole sanitaire de réouverture des collèges et des lycées de l'Éducation Nationale » que nous nous engageons à appliquer et faire respecter les cinq principes fondamentaux imposés à tous :

- Le maintien de la distanciation physique,
- L'application des gestes barrières,
- La limitation du brassage des élèves (15 élèves maximum pour chacune des classes),
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels,
- La formation, l'information et la communication.

C'est dans ce cadre strict qu'un projet d'accueil de déconfinement « **progressif** » et « **prudent** » est mis en œuvre sur le site de l'Institut St Joseph de Mesnières-en-Bray. Ainsi le collège Saint Joseph de Mesnières-en-Bray pourra de nouveau accueillir les élèves à compter du lundi 18 mai prochain. Cet accueil, réservé uniquement dans un premier temps aux élèves de **6^{ème} et de 5^{ème}**, sera **soumis à une organisation nouvelle très stricte** afin de veiller au mieux, à la sécurité de tous (enfants et membres du personnel).

Conformément à la demande de notre ministre, il appartient à chaque famille de décider s'il est opportun que leur enfant retourne en classe de 6^{ème} ou de 5^{ème} au collège St Joseph de Mesnières-en-Bray le lundi 18 mai 2020 qu'il soit : externe, ½ pensionnaire ou interne comme il en est ainsi pour tous les collèges de France.

La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire.

Les cours, le travail demandé et des évaluations reprendront comme cela était le cas à la veille de la fermeture de notre établissement scolaire dans des conditions toutefois différentes compte tenu du contexte. Il ne s'agit pas pour l'établissement scolaire d'organiser une « garderie des élèves ». Les transports scolaires seront assurés.

2/15

1 - Élèves accueillis

Suite aux contraintes sanitaires, nous sommes en mesure d'accueillir **en priorité** :

- Les élèves en situation de handicap,
- Les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage,
- Les élèves dont les 2 parents travaillent,
- Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. Dans la mesure du possible, il est également tenu compte des élèves relevant d'une même fratrie.

Nous vous informons par ailleurs qu'aucun élève habitant dans une «**zone dite rouge**» à la date du lundi 18 mai prochain ne peut être accepté (la continuité pédagogique est assurée pour les élèves situés en zone rouge).

Par classe, les élèves seront par groupe de 15 maximum.

La présence de l'élève relève d'un engagement pris par la famille pour un retour sur le site jusqu'au vendredi 26 juin 2020.

2 - Fonctionnement du collège

Chaque jeune devra avoir sur lui une bouteille d'eau ou une gourde d'eau.

L'accès au collège sera possible à partir du **lundi à 10h35** et jusqu'à **17h00** uniquement, par l'entrée principale. Les autres jours les élèves seront présents dès **8h30** et ne **repartiront qu'à 17h00**.

Aucun départ anticipé ne sera accepté sauf pour des raisons médicales (aucun retour sera autorisé avant 17h00).

Les cours se dérouleront normalement le **lundi à partir de 10h35** et à partir de **8h30** pour les autres jours jusqu'au vendredi après-midi à **15h30**.

L'accès aux locaux sera interdit à toutes les personnes externes à l'établissement (parents, accompagnants...) excepté sur rendez-vous pris par téléphone au 02 35 93 10 04 ou par email : ce.0762442s@ac-rouen.fr ou sur l'adresse mail de la vie scolaire vs.mesnieres@cneap.fr ou directement auprès de Mme Sylvie Robin en charge du secrétariat de la vie scolaire à compter du lundi 25 mai 2020.

Les enfants seront déposés le matin dans la cour du château devant le terrain de sport. Ils devront garder **le téléphone portable éteint** au fond de leur sac.

Les transports scolaires desservant notre établissement scolaire seront assurés mais avec un nombre de places limités (**14 élèves par bus**).

Le port du masque sera obligatoire pour les récréations, les déplacements... et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation physique risque de ne pas être respecté.

3/15

Les règles de distanciation physique et les gestes barrières seront constamment appliqués. Ils seront précisés à chaque élève par M. Arnaud Drouet, Responsable de la Vie Scolaire et Étudiante dès l'arrivée de l'élève sur le site. Ces dispositions seront reprises chaque matin. Des affiches et d'autres documents reprenant ces dispositions seront apposés dans les lieux fréquentés par les élèves et les membres du personnel.

3 - Rôle des familles

Il nous semble important de vous rappeler que les parents d'élèves jouent un rôle majeur et premier en s'engageant à ne pas mettre leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes suspects évoquant la présence du Covid 19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents devront donc s'assurer qu'aucune suspicion n'est en cours.

Chaque jour, les familles sont invitées à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour notre établissement scolaire.**

En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit absolument pas se rendre dans notre établissement.

De plus, les familles ont un rôle actif dans **le respect des gestes barrières** (explications données à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables,...)

En cas de suspicion forte, le service de vie scolaire de l'établissement prendra en charge les élèves et les personnels présentant des symptômes. Le protocole d'isolement de la personne dans un lieu confiné de l'établissement scolaire aménagé spécifiquement pour cette situation sera immédiatement mis en œuvre.

Nous vous rappelons que toutes les informations concernant les mesures sanitaires de lutte contre la pandémie du virus Covid 19 vous sont rappelées ci-dessous :

- Un numéro vert répond à vos questions 24h/24 et 7j/7: [0 800 130 000](tel:0800130000)
- Un site internet est ouvert : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

4 – Gestes sanitaires de base

L'élève se lavera les mains avec du savon (ou une solution hydroalcoolique) :

- À l'arrivée au collège, avant d'entrer en classe,
- Avant et après chaque récréation,
- Avant et après chaque repas,
- Avant et après être passé aux toilettes,
- Après s'être mouché, avoir éternué et avoir toussé,
- Après avoir touché aux objets possiblement contaminés (notamment les objets ne lui appartenant pas),
- Avant de repartir du collège.

Chaque élève sera sensibilisé par les personnels du service de vie scolaire au lavage des mains.

L'utilisation du masque :

- Un masque de protection sera fourni à chaque élève par 1/2 journée et pour l'internat,
- Le masque ne remplacera pas les gestes barrières notamment la distanciation physique,
- Le masque ne devra pas être touché ou placé sur le menton ou le front,
- Le masque devra être changé après 4 heures ou si l'élève souhaite boire ou manger,
- Le masque devra être retiré en ne touchant que les élastiques,
- S'il s'agit d'un masque jetable, l'élève ira le déposer dans une poubelle lui-même en le tenant par les élastiques.

Chaque élève sera formé par les personnels du service de vie scolaire pour l'utilisation du masque.

5 - Arrivée des élèves

Nous vous demandons de veiller à la ponctualité de votre enfant car les retards poseront des difficultés pour l'application du protocole sanitaire nécessaire à la sécurité de tous.

Rappel : les élèves devront se laver les mains à l'entrée du collège, un masque sera fourni par l'établissement dès leur arrivée et la solution hydroalcoolique sera disponible à l'entrée de chaque local.

Protocole d'arrivée :

- La prise de température et la distribution du masque se fera à la descente du bus et sur le parking.
- Les élèves internes se dirigeront directement chaque lundi dans la cour du lycée avec leurs bagages : **la bagagerie n'est pas ouverte**. La gestion des bagages sera assurée par les personnels de la vie scolaire.

Un balisage permettra la circulation dans la cour et dans les locaux tout en respectant les règles de distanciation physique. Les élèves devront donc **demandeur la permission pour se déplacer** en favorisant la sécurité de tous.

Les élèves rejoindront, **sans délai**, la zone prévue dans la cour relative à leur groupe classe en respectant les règles de distanciation. Ils ne sortiront pas de cette zone.

Un membre du service de la vie scolaire les guidera vers cette zone dès leur arrivée.

Dès la sonnerie, le professeur prendra en charge le groupe classe et le dirigera vers la salle qui lui est attribuée pour la semaine (les élèves utiliseront la même place toute la semaine).

Le professeur veillera au maintien des distanciations physiques.

Un sens de circulation valable en permanence sera défini pour rejoindre la salle de classe.

Les élèves ayant cours d'EPS arriveront au collège en **tenue de sport**.

6 - Aménagements des temps pédagogiques

a. Emplois du temps

Les emplois du temps des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} seront modifiés à partir du lundi 18 mai 2020. Ils permettront aux enseignants d'être présents par demi-journée dans l'établissement et de faciliter le télétravail.

Ils seront également aménagés afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un suivi pédagogique de qualité.

Le lundi 18 mai 2020, de 10h30 à 11h30, les élèves bénéficieront d'une première information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera donnée par M. Arnaud Drouet, Responsable de la Vie Scolaire et Étudiante.

Pour limiter le brassage avec les autres groupes, les horaires des cours devront être strictement respectés.

b. Aménagement et nettoyage des locaux (effectif du lundi 18/05/2020)

Classe	Salle attribuée pour la semaine	Effectif
6 ^{ème} 1	2 ^{nde} Forêt (lycée)	14 (dont 3 filles et 2 garçons internes)
5 ^{ème}	1 ^{ère} Forêt (lycée)	9 (dont 2 garçons internes)

Avant l'arrivée des élèves dans la classe, l'aération de celle-ci sera assurée par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.

Cette opération sera répétée durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique,
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre d'une part les tables et d'autre part les tables et le bureau de l'enseignant,
- Retirer le mobilier et le matériel non nécessaires.

Sur le temps du déjeuner, un nettoyage et une désinfection des espaces utilisés (tables, chaises, bureau de l'enseignant, interrupteurs, poignée de porte, ordinateur, changement de sac poubelle) seront effectués par les personnels d'entretien sous la responsabilité de Mme Véronique Artigue, Responsable du Service Hygiène et Entretien.

En fin de journée, cette opération sera répétée. Il est rappelé que les sols devront être nettoyés et désinfectés par un produit virucide.

c. Utilisation des matériels

Rappel : Du gel hydroalcoolique et des masques seront à disposition des enseignants et des élèves dans chacune des salles de classe. Des lingettes désinfectantes seront aussi à disposition afin que l'enseignant puisse nettoyer le clavier de l'ordinateur de la classe avant et après son utilisation.

Rappel : Le lavage des mains doit être réalisé en arrivant en classe (le matin, après les récréations, après la pause déjeuner) en utilisant le gel hydroalcoolique : seul l'enseignant ou un membre du personnel de vie scolaire sera habilité à distribuer le gel.

Rappel : Le port du masque par les élèves sera obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

Les mouchoirs à usage unique devront être déposés, après utilisation, dans une poubelle dédiée à cet effet.

L'accès au casier sera strictement interdit. Chaque élève déposera ses affaires dans son espace proche (manteau, affaires scolaires). Il disposera également de son propre matériel : aucun échange ou prêt possible.

Les parents ou les responsables légaux devront s'assurer que leur enfant a bien pris tout son matériel scolaire ainsi que des paquets de mouchoirs jetables avant son départ pour le collège.

Le transfert d'objets ou de matériels entre le domicile et l'école doit être limité au strict minimum.

d. Circulation des élèves en classe

Les élèves devront respecter le plan de classe défini le premier jour. Il ne sera pas autorisé à l'élève de changer de place. D'autre part, la circulation dans la salle de classe, notamment au moment des interours, sera strictement interdite.

Aucun élève ne sera autorisé à quitter la salle de classe pendant les heures de cours. Dans le cas de l'appel du matin et de celui de l'après-midi, un membre du personnel de vie scolaire passera dans chacune des salles pour relever les éventuels absents. En cas d'urgence, le professeur utilisera son téléphone portable pour avertir le service de la vie scolaire.

La porte sera ouverte et le restera durant chaque cours.

A la sonnerie, les élèves devront sortir un par un de la salle sans chahuter en respectant la distance physique d'un mètre. L'enseignant en charge de la classe accompagnera les élèves jusque dans la cour.

e. Enseignements spécifiques

Pour limiter les déplacements des élèves dans l'établissement, les cours spécifiques (éducation musicale, technologie, sciences physiques) auront lieu dans la salle de classe. Le « format 1 classe = 1 salle » doit être le principe.

Les temps d'étude seront également assurés dans la salle de classe.

Dans le cadre des cours d'EPS, les mesures suivantes sont à respecter scrupuleusement :

- Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs
- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet
- Interdire l'utilisation des vestiaires. Rappel : Il est demandé aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.

7 - Récréations

Des pauses seront organisées dans la cour, **en zone 1 et zone 2**, aux horaires habituels. Les pauses seront de 15 minutes pour chaque classe.

En cas d'intempéries, les élèves resteront en salle de classe sous la surveillance d'un professeur ou d'un membre du service de vie scolaire.

Les élèves ne pourront se déplacer qu'à l'intérieur de leur zone et seront surveillés par un membre du service de vie scolaire présent sur la cour.

Pendant ces récréations, la distanciation physique devra être respectée (ne pas s'approcher à moins d'un mètre d'une personne : camarade ou adulte).

Les jeux de contact et tout ce qui implique des échanges ou l'utilisation d'objets seront formellement interdits.

- L'accès aux toilettes se fera par groupe de 2 élèves avec le lavage des mains à l'entrée et à la sortie (les toilettes pourront être celles de la cour ou celles extérieures selon sa zone).
- Dès la sonnerie de fin de récréation, le professeur prendra en charge le groupe classe et le dirigera vers la salle qui lui sera attribuée.

Le professeur veillera au maintien des distanciations physiques.

Un sens de circulation valable en permanence sera défini pour rejoindre la salle de classe.

8 - Demi-pension

L'accès au restaurant scolaire :

- Un ordre de passage par groupe classe sera établi par les personnels du service de la vie scolaire.
- Les élèves se rangeront dans la cour, à la hauteur de la grande barrière, les uns derrière les autres, en respectant les règles de distanciation physique.
- Le mouvement se fera par zone (d'abord le départ des élèves de la zone 1 puis le départ des élèves de la zone 2).
- Après accord d'un membre du service de la vie scolaire, l'élève entrera dans le restaurant scolaire et utilisera la solution hydroalcoolique qui lui sera distribuée. Avant son entrée, l'élève respectera le marquage au sol pour son passage.
- En respectant la distanciation physique d'un mètre, sur la ligne de self, chaque élève recevra un plateau repas complet (un seul menu) par un membre du personnel Elior.

8/15

- Chaque élève rejoindra la table et la place qui lui sera attribuées pour tout le repas et n'en partira qu'à la fin du repas. Il n'y aura aucune circulation d'élève autorisée dans le réfectoire. Les élèves seront deux par table.
- A la fin du repas, l'élève déposera son plateau sur la ligne de lavage en respectant la distanciation physique. L'élève se dirigera vers la sortie et utilisera la solution hydroalcoolique distribuée. Un sens de circulation d'entrée et de sortie dans le restaurant scolaire sera prévu.
- Chaque élève rejoindra sa zone dans la cour, et demandera l'autorisation à un adulte pour se rendre aux toilettes.
- **Un nouveau masque sera distribué, après le repas, aux élèves et personnels n'en disposant pas.**

9 - Gestion de l'internat

a. Rappel des mesures sanitaires de base

- Maintenir la distanciation physique : respecter la distance de 1 mètre entre les personnes. Pas de contacts directs et une organisation stricte conforme à la distanciation physique pour la circulation et l'accès aux espaces collectifs.
- Appliquer les gestes barrières : respect des gestes barrières en permanence et sur tous les espaces. Se laver régulièrement les mains avec du savon. Tousser ou éternuer dans son coude. Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle appropriée. Pas de serrage de mains ou d'embrassades.
- Limiter le brassage des élèves : éviter le mélange des deux classes. Attribuer des espaces par classe en respectant les zones 1 et 2 extérieures à partir desquelles s'organisent les mouvements.
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels : nettoyage fréquent simple et approfondi et désinfection des espaces et des matériels utilisés avec un produit virucide.
- Former, informer et communiquer : sensibilisation et affichage pratique pour tous les élèves.

b. Rôle des membres du service de vie scolaire de nuit

- Les éducateurs de vie scolaire de nuit doivent respecter strictement les mesures sanitaires de base dans le cadre de la lutte contre le virus Covid 19.
- Le port du masque réglementaire est obligatoire dans les zones exiguës et lieux collectifs dans le cas où la distanciation physique ne peut être respectée (attention au couloir de l'internat).
- Les déplacements des membres du personnels comme ceux des élèves sont limités dans l'établissement : chacun veillera à utiliser les mêmes espaces et les mêmes trajets quotidiens à l'internat.
- Chaque espace utilisé sera agencé de manière à respecter la distanciation physique.

- Mme Valérie Moinet, Éducatrice de Nuit en charge de l'internat, accompagnée de M. Jean-Philippe Picard, Responsable Général des internats, présentera le projet d'accueil des internes dès le lundi 18 mai 2020 dès la fin des cours.
- Un protocole de nettoyage individuel sera mis en place sous la responsabilité de l'éducatrice de nuit. Les élèves pourront, à l'aide de lingettes désinfectantes, nettoyer leur matériel.
- Il est rappelé que toutes les rencontres potentielles avec des parents ou les responsables légaux se feront dans le bureau d'accueil situé à proximité du parking du château.
- On privilégiera la communication à distance avec les parents ou les responsables légaux. Une permanence téléphonique sur le numéro habituel : 06 87 85 40 58 sera assurée par le Responsable Général des internats.

c. Programmation et organisation du temps d'internat (17h30 - 8h00)

▪ Les études du soir

Protocole d'attente de l'éducateur de nuit: dès la sonnerie, l'éducateur prendra en charge les élèves distancés de 1 mètre et rangés parfaitement en « file indienne » dans les zones 1 et 2 pour rejoindre leur étude.

Horaires décalés entre les élèves de 6^{ème} et les élèves de 5^{ème} :

- 17h30 pour les élèves de 6^{ème}
- 17h40 pour les élèves de 5^{ème}

Sens de circulation pour l'accès dans les salles de classe : les élèves se rendront dans leur salle de classe en respectant la distanciation de 1 mètre, la salle sera déjà ouverte afin d'éviter tout rassemblement devant la porte (même organisation par zone 1 et zone 2)

Hygiène et solution hydroalcoolique : les élèves se désinfecteront les mains avant d'entrer dans la salle de classe à l'aide d'un distributeur de gel avec solution hydroalcoolique.

Capacité d'accueil : Les salles de classe des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} peuvent accueillir au moins 10 élèves en respectant la distanciation physique. Si le nombre d'élèves est plus élevé, 2 salles de classe pourront être mises à disposition pour chaque niveau de classe avec un éducateur de nuit situé au milieu des 2 salles.

Mise en place d'un plan de classe : les élèves auront une place attribuée qui sera définitive jusqu'à la fin de l'année. Le plan de classe est celui de la journée.

Mise à disposition du matériel pour le travail : les élèves ne travailleront que sur des photocopiés et avec leur propre matériel.

Respect des gestes barrières : ils seront évidemment à respecter strictement lors de ce temps d'étude. Il n'y aura pas de casiers pour éviter les déplacements.

- La restauration (dîner)

Protocole de sortie d'étude : dès la fin de l'étude les élèves se dirigeront individuellement dans la cour et se rangeront en file indienne avec 1 mètre d'écart entre chaque élève dans les zones 1 et zone 2.

Horaires décalées 6^{ème} et 5^{ème} :

- 18h30 pour les élèves de 6^{ème}
- 18h40 pour les élèves de 5^{ème}

Sens de circulation et accès au restaurant scolaire : les élèves se dirigeront vers le restaurant scolaire, et attendront l'accord de l'éducateur de nuit pour accéder au restaurant en respectant le traçage au sol.

Hygiène et solution hydroalcoolique : après accord de l'éducateur de nuit, les élèves entreront dans le restaurant scolaire individuellement et utiliseront la solution hydroalcoolique qui leur sera distribuée.

- **Distribution des repas** : En respectant la distanciation physique d'un mètre, sur la ligne de self, chaque élève recevra un plateau repas complet (un seul menu) par un membre du personnel Elior.

Chaque élève rejoindra la table et la place qui lui sera attribuées pour tout le repas et n'en partira qu'à la fin du repas. Il n'y aura aucune circulation d'élève autorisée dans le réfectoire. Les élèves seront deux par table.

- **A la fin du repas** : l'élève déposera son plateau sur la ligne de lavage en respectant la distanciation physique. L'élève se dirigera vers la sortie et utilisera la solution hydroalcoolique distribuée. Un sens de circulation d'entrée et de sortie dans le restaurant scolaire sera prévu.

Chaque élève rejoindra sa zone 1 ou 2 dans la cour, et demandera l'autorisation à un adulte pour se rendre aux toilettes.

Respect des gestes barrières : ils seront évidemment à respecter lors de ce temps de restauration, aucune circulation dans le restaurant scolaire ne sera autorisée.

- Temps d'internat

Protocole de sortie du restaurant scolaire : un sens de circulation d'entrée et de sortie sera prévu.

Regroupement d'internat : il se fera dans le restaurant scolaire, chaque élève se dirigera vers l'éducatrice de nuit.

Hygiène et solution hydroalcoolique : les élèves utiliseront la solution hydro alcoolique qui leur sera distribuée à la sortie du restaurant scolaire.

Sens de circulation pour l'accès à l'internat : les élèves se dirigeront vers l'internat accompagnés de leur éducatrice de nuit en « file indienne » et distancés de 1 mètre.

- Capacité d'accueil de l'internat St Charles

Internat St Charles : les internes seront logés à l'internat St Charles (un par chambre). Ils disposeront de sanitaires et de toilettes individuelles. La distanciation physique sera impérativement respectée. L'internat par l'intermédiaire de la porte centrale sera composé de deux parties : l'une pour les filles et l'autre pour les garçons.

Mise en place d'un plan d'internat : l'éducatrice de nuit procédera à la répartition des élèves au début de la reprise. Les places attribuées seront définitives.

- Utilisation des sanitaires

L'usage des sanitaires sera individuel (1 élève par unité : chambre, toilettes et sanitaires)

Les toilettes et les douches seront désinfectées par des membres du personnel d'entretien.

- Gestion des téléphones portables

Une pièce sera spécialement réservée pour les téléphones portables, ou les élèves viendront déposer leurs portables à une place qui leur sera attribuée au préalable avant de se coucher (la désinfection de ceux-ci sera nécessaire).

- Mise en place d'un foyer ou de créneaux d'activité individuelle

Après le repas, les élèves pourront par groupe rejoindre le foyer pour regarder la TV ou faire une activité individuelle pour leur permettre de se décontracter. Attention ! Le foyer ne peut accueillir que 22 élèves. Il conviendra de procéder par groupes afin de maintenir la distanciation physique.

- Circulation dans l'internat

Le respect des gestes barrières est premier : ceux-ci sont à respecter impérativement. La circulation dans l'internat ne se fait pas sans autorisation.

12/15

- La restauration (petit déjeuner)

Protocole de sortie d'internat : les élèves descendront un par un l'escalier et s'y rangeront en file indienne distancés en respectant une distance physique de 1 mètre.

Départ vers le restaurant scolaire : les règles de départ et de retour pour le déjeuner et le dîner seront appliquées de la même façon pour le petit déjeuner.

Respect des gestes barrières : ils seront évidemment à respecter lors de ce temps de restauration, aucune circulation dans le restaurant scolaire ne sera autorisée.

10 - Départ du collège et accès aux transports scolaires

A la fin de la dernière heure de cours de la journée, le professeur distribuera la solution hydroalcoolique à chaque élève et accompagnera les élèves dans la cour en suivant le sens de circulation.

Les élèves transportés se rendent, classe après classe, sans délai, dans leur bus sous la responsabilité d'un membre du service de la vie scolaire

Les parents sont priés de bien vouloir attendre leur enfant dans leur véhicule sur le parking du château.

La gestion des bagages sera assurée par un membre du service de la vie scolaire.

11 - Gestion d'un cas de Covid 19 sur le site

a. Rappel des symptômes

Même s'il est difficile d'identifier les symptômes du virus Covid 19 ; il est possible d'en identifier quelques-uns rappelés dans ce document :

- Les plus communs : fièvre, sensation de fatigue, toux sèche
- Les plus rares : courbatures, congestion et écoulement nasale, maux de gorge et diarrhées

b. Protocole interne de gestion d'un cas de suspicion du Covid 19

- Isolement immédiat de la personne (élève ou membre du personnel)
- Lieu d'isolement : le dortoir des « Saints Anges » sera le lieu de confinement en attendant la venue d'un service médical ou de la famille. Cet espace de confinement comprendra un lavabo pour le lavage des mains avec du savon et des toilettes à disposition.
- En cas de suspicion, après prise de température dans des conditions de sécurité maximale, le Responsable de Vie Scolaire, le Responsable de l'Internat ou l'Éducatrice de Nuit veilleront à prévenir immédiatement par téléphone :
 - Le Chef d'Établissement
 - La famille de l'élève ou les responsables légaux (*des informations seront données à ceux-ci sur la conduite à tenir*)

13/15

S'il est impossible de joindre la famille ou les représentants légaux, l'établissement se mettra en contact immédiatement avec un service de santé (médecin, SAMU, ...) pour la prise en charge de l'élève.

- Surveillance/accompagnement : Le Responsable de Vie Scolaire et Étudiante (en journée) ou le Responsable des internats (lors de la nuit) sera chargé de la surveillance et de l'accompagnement de la personne jusqu'à la venue de la famille (ou des représentants légaux) voire du service de santé.
- L'élève devra être rapatrié à son domicile en fonction de la gravité de la situation.
- Un nettoyage approfondi de la pièce d'isolement sera fait par le service d'entretien dans les conditions maximales de sécurité.
- Un retour de l'élève ou de l'adulte sera possible après avis du médecin.

11 - Dispositions diverses

Toutes les dispositions du règlement intérieur du collège pour l'année scolaire 2019/2020 s'appliqueront à l'exception des règles sanitaires évoquées dans celui-ci. Celles-ci étant remplacées dans le cadre de la situation exceptionnelle de pandémie du virus Covid 19 par ce protocole sanitaire pour l'accueil des classes de 6^{ème} et de 5^{ème}.

Tout élève qui ne respectera pas strictement les dispositions de ce protocole sanitaire ne sera plus accueilli dans notre établissement scolaire en cette fin d'année scolaire. La famille de l'élève sera immédiatement avertie et reçu par le Chef d'Établissement après décision prise en Conseil de Direction. Il est rappelé que la finalité du protocole sanitaire est de protéger du virus Covid 19, les élèves et les membres du personnel présents sur le site du Château de Mesnières-en-Bray.

Ce protocole sanitaire sera transmis à toutes les familles des élèves des classes de 6^{ème} et de 5^{ème}. Il sera disponible sur le site internet de l'Institut St Joseph de Mesnières-en-Bray.

Pour son application interne, ce protocole sanitaire sera transmis pour validation aux membres du Comité Social et Économique de l'établissement. Il fera l'objet d'une note de service applicable à l'ensemble des personnels de l'Institut St Joseph de Mesnières-en-Bray.

Ce protocole sanitaire pourra être complété par des dispositions nouvelles en fonction des situations rencontrées.

Fait à Mesnières-en-Bray, le mercredi 13 mai 2020.

Gilles Pelletier
Chef d'Établissement



14/15

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.

- 1 Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 2 Tousse et éternue dans le pli de ton coude et loin de tes amis.
- 3 Utilise des mouchoirs en papier et jette-les à la poubelle.
- 4 Salue tes amis de loin.
- 5 Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 6 Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

1 mètre

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000**
(appel gratuit)

COVID-19


METTRE ET PORTER SON MASQUE

-  Avant de mettre mon masque, je me lave les mains.
-  Il couvre mon nez et ma bouche.
-  Je le touche le moins possible.
-  Je pense à me laver les mains très régulièrement.

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000**
(appel gratuit)

COVID-19

LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT

-  Je ne crée pas d'attroupements dans les couloirs.
-  Je respecte le sens de circulation indiqué.
-  Je me tiens à plus d'un mètre des autres, même en cas de croisement.
-  J'évite de toucher les poignées de portes.

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000**
(appel gratuit)

COVID-19

LES RÈGLES À RESPECTER DANS LA COUR DE RÉCRÉATION

-  Je reste à un mètre de mes camarades (deux grands pas).
-  Je ne joue pas à des jeux collectifs.
-  Après chaque récréation, je me lave les mains.
-  Je porte mon masque même lorsque je parle.

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000**
(appel gratuit)